

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DEVE 67 Protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris et les consorts SABATIER lié à la destruction de l'œuvre murale du sculpteur Pierre SABATIER intitulée « Mur de Lave », située dans l'enceinte du square Auguste Balagny (17^e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 relatif au protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris et les consorts SABATIER lié à la destruction de l'œuvre murale du sculpteur Pierre SABATIER intitulée « Mur de Lave » située dans l'enceinte du square Auguste Balagny (17^e) ;

Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec les consorts SABATIER le protocole d'accord transactionnel dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2: En application de l'article 1^{er} du présent délibéré, la Ville de Paris versera aux consorts SABATIER la somme globale et forfaitaire de vingt-cinq mille euros (25 000 euros).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et suivants sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO